

3^{ème} plan national d'actions en faveur des milieux humides

Compte-rendu du Groupe thématique « Agriculture » du 9 juin 2017

8^{ème} réunion

Étaient présents :

- Services de l'État :
 - **MTES/DEB** : Ghislaine FERRERE, Olivier CATELOY
 - **MAA** : Monique DEHAUDT, Sophie GARDEL
 - **DRAAF Rhône-Alpes** : Bernard GERMAIN
- Collectivités territoriales :
 - **Forum des marais atlantiques** : Florence THINZILAL
 - **Communauté d'Agglomération de Saint-Omer** : Thibault GEORGES
- Associations :
 - **SNGTV** : Anne BOURGEOIS
 - **Fédération nationale des associations syndicales de marais** : Jean-Marie GILARDEAU
- Représentants des usagers :
 - **APCA** : Luc SERVANT, Nathalie GALIRI, Eugénie CAZAUX
 - **CA Loire-Atlantique** : Michel COUDRIAU
- Intervenants :
 - **MTES/CGEDD** : Marie-Hélène AUBERT, François GUERBER
 - **MTES/CGDD** : Cécile FEVRE
 - **Syndicat mixte Baie de Somme** : Yann DUFOUR, Matthieu FRANQUIN
 - **MAA/DGER/RES'EAU** : Dominique DALBIN
 - **SNPN** : Grégoire MACQUERON

Président de la séance : Luc SERVANT

1 - Actualités générales

Objectifs de cette séquence :

Faire la revue de l'actualité liée à la mise en œuvre du 3e Plan national d'action en faveur des milieux humides (PNMH).

Contenu de la séquence :

- Accueil de Madame Sophie GARDEL du MAA, nouvelle membre du GTh Agriculture, qui reprendra le dossier suivi jusqu'alors par Monique DEHAUDT à partir du 1^{er} juillet 2017 ;
- Validation du compte-rendu du GTh « Agriculture » du 29 mars 2017 ;
- Annonce d'une seconde journée territoriale « *Projets agricoles en milieux humides* » en plaine maritime picarde : elle se tiendra le mardi 19 septembre prochain dans la commune de Rue. À destination des partenaires territoriaux des régions Hauts-de-France, Normandie et Ile-de-France (profession agricole, services de l'État, Agences de l'Eau, collectivités, PNR, etc.), cette journée constituera une rencontre technique d'échanges entre acteurs intéressés par cette thématique. L'invitation à cette journée sera lancée au cours du mois de juin ; les membres du GTh Agriculture sont bien évidemment invités à participer à cette journée. **Pour plus d'infos, RDV sur la plateforme du PNMH : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/agriculture> ;**
- Jurisprudence du Conseil d'État sur la caractérisation des zones humides : une instruction sera prochainement publiée par le DEB afin de préciser l'application de cette jurisprudence et d'éviter de mauvaises interprétations ;
- Le GNMH devrait devenir une commission du Comité national de la biodiversité : cette intégration ne remettra pas en cause l'organisation en groupes thématiques ;
- Révision ICHN : toujours en attente d'une réponse de la commission européenne sur les propositions du MAA, notamment sur la demande de report effectuée par certains États membres.

2 - Échange avec les inspecteurs CGEDD / CGAAER de la mission « *Préservation des territoires d'élevage en milieu humide* »

[Sur la plate-forme extranet](#) : support de présentation

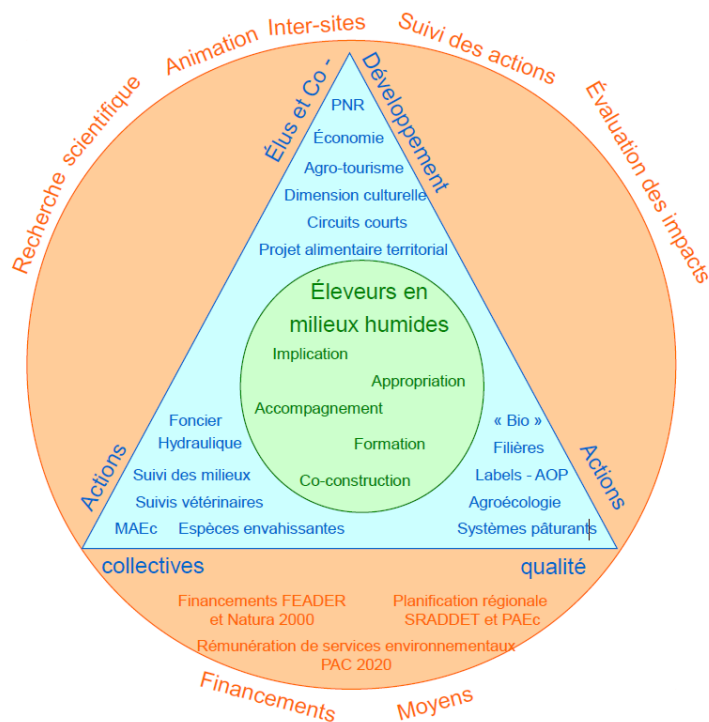
Objectif de cette séquence :

Présentation des propositions finalisées de la mission, premières discussions sur la phase sites d'expérimentation, échanges avec les membres du GTh Agriculture.

Contenu de la présentation :

- Élevage et biodiversité sont à appréhender au-delà des seules zones humides :
 - Les exploitations d'élevage sont situées à la fois sur des terres basses et des terres hautes, avec des prairies et des labours ;
 - La biodiversité des milieux humides est en interaction avec les territoires environnants.

- Des atouts et/ou des freins pour l'élevage en milieux humides : comment encourager ce qui fonctionne et/ou lever les obstacles ?
 - Assurer un revenu aux éleveurs : condition pour préserver l'élevage extensif ;
 - Améliorer la qualité des milieux et leurs fonctionnalités à travers une gestion concertée de l'eau ;
 - Une dynamique territoriale, politique et sociale déterminante.
- Du catalogue de mesures à l'action systémique :
 - Deux conditions préalables pour réussir : une volonté politique forte des élus et la motivation et l'implication réelle des éleveurs ;
 - Des actions complètes, cohérentes et transversales en vue d'une synergie au niveau local : le projet de territoire ;
 - La gouvernance des projets ;
 - Les moyens financiers.
- Le développement durable des milieux humides en territoires d'élevage



- Expérimenter sur des sites pilotes :
 - Trois territoires impliqués dans un projet multi-acteurs : marais de Brouage, marais du Cotentin et du Bessin, Baie de Somme ;
 - Contenu et financement de l'innovation.
- Questions à débattre :
 - Comment mettre une majorité d'éleveurs au cœur des actions locales ?
 - Comment impliquer les élus et les acteurs économiques dans la sauvegarde des milieux humides et des activités d'élevage ?

- Quelles synergies et forces motrices principales entre les actions du projet territorial?
- Quel rôle du GTh dans la mise en œuvre des propositions: diffusion de connaissance, promotion des pratiques, sollicitation de tous les acteurs?
- Quels moyens disponibles pour les expérimentations ?

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Les inspecteurs de la mission indiquent que la finalisation du rapport se fera d'ici la fin du mois de juin. Cependant, avant une publication officielle du document, celui-ci devra être soumis aux deux ministres concernés : on s'oriente donc vers une publication à la rentrée 2017.
- Les membres du GTh s'interrogent sur l'absence des GIEE et de l'agroécologie dans le schéma sur le développement durable des milieux humides. De plus, il semblerait pertinent d'y faire apparaître les co-financements nationaux du FEADER. En réponse, les inspecteurs de la mission précisent que ce schéma est une représentation synthétique et que les éléments cités sont détaillés dans le rapport : le rapport propose une grille d'analyse exhaustive de l'impulsion territoriale nécessaire, dont le schéma constitue un résumé.
- Le groupe fait remarquer que l'ensemble des sites d'expérimentation retenus par la mission sont des marais côtiers et regrette l'absence de sites plus « intérieurs ». En réponse, les inspecteurs rappellent que la lettre de mission demandait seulement à ce qu'il y ait un ou deux sites d'expérimentation et qu'ils en proposent déjà trois. De plus, ils précisent qu'ils n'ont pas une vision fermée des sites d'expérimentation : ils ont sélectionné ces trois sites d'expérimentation en raison des dynamiques en cours sur ces territoires, mais indiquent que le GTh aura pour rôle d'inciter tous les sites qui seraient intéressés à se lancer dans une telle démarche. Ils font également remarquer que le cas général en matière de milieux humides est celui de petites zones morcelées sur un territoire : il sera plus compliqué d'impliquer les élus sur une trop grande échelle, à l'intérieur de laquelle les zones humides avec activités d'élevage seraient trop marginales. Pour mettre en place des actions collectives il faut une cohérence territoriale au sein d'une échelle pertinente.
- Le groupe s'interroge sur la possibilité d'imaginer une grille d'évaluation pour apprécier la qualité des dynamiques territoriales en cours sur les sites non retenus pour l'expérimentation, afin d'encourager la transposition des actions qui fonctionnent à d'autres territoires. Les inspecteurs indiquent que leur rapport contiendra cette grille d'analyse sous la forme d'une liste de thèmes d'actions associées à des objectifs, mais qu'il s'agit d'une très bonne idée de construire un catalogue de bonnes pratiques bien documentées, basé sur des retours d'expérience, afin que les différents territoires qui souhaitent se lancer puissent « piocher dedans ». Ils font cependant le constat qu'il s'agit d'un travail important qui ne pourra être réalisé dans le cadre de la mission : il serait pertinent de le mettre place dans le cadre de l'animation inter-sites qui assurera le suivi des sites d'expérimentation.
- Le président de séance remarque que si l'on veut encourager les agriculteurs à se lancer dans un projet commun, il faut que ce dernier leur apporte quelque chose à titre individuel (meilleur revenu, etc.). De plus, il souligne que les projets ne doivent pas être « descendants » : il faut réunir les conditions préalables à l'émergence d'un projet, notamment en associant les organismes agricoles et en respectant les habitudes de travail. Les aspects du renouvellement des générations et de la transmission des exploitations doivent également être abordés au sein de ces projets, il faut montrer aux jeunes agriculteurs qu'il y a des perspectives sur ces territoires. Il s'interroge enfin sur de possibles expérimentations sur l'indemnité ICHN ou sur un système d'accompagnement financier

pérenne dans le cadre de la nouvelle PAC, afin de soutenir l'activité agricole au sein de ces territoires.

En réponse, les inspecteurs indiquent que l'extension de l'ICHN aux milieux humides, en cours de négociation avec l'UE, est prise en compte mais n'est pas au cœur de la dynamique des solutions proposées ; il faut enclencher une nouvelle logique basée sur la rémunération d'un service écosystémique rendu et non sur la compensation d'un handicap. L'idée qu'ils soutiennent est celle d'un projet territorial, englobant les zones humides, qui puisse créer une synergie plus collective entre les acteurs et recevoir des soutiens financiers au titre de dispositifs qui existent déjà (MAEC, rémunération pour services environnementaux (ex. périmètres de protection de captages), investissements non productifs pour l'entretien des réseaux d'eau, etc.).

Le groupe approuve cette idée d'une logique basée sur la rémunération d'un service écosystémique rendu : si les agriculteurs ont un sentiment de « mendicité » il sera très difficile d'attirer de jeunes agriculteurs pour le renouvellement, mais si on s'engage dans la rémunération d'un service environnemental, le complément financier constituera une forme de fierté, un marqueur de l'importance de l'agriculture sur ces territoires.

- Les inspecteurs de la mission évoquent la question des MAE de territoire, explorées dans le cadre de la mission. Selon eux, ce type de MAE est le dispositif adéquat sur le papier, mais il ne fonctionne pas aujourd'hui du fait de sa complexité. Les cahiers des charges des MAE de territoire doivent être davantage adaptés aux territoires locaux, aux événements météo, etc. afin de rendre cette démarche intéressante plus souple et plus flexible, en gardant tout de même des gardes fous. D'autre part, la contractualisation doit être rendue plus collective de manière à atteindre les objectifs environnementaux qui justifient le financement.
- Le groupe s'interroge sur la possibilité de lister, dans le rapport de la mission, l'ensemble des actions qui pourraient être menées auprès de l'ensemble des acteurs (ministères, collectivités, etc.) pour faire émerger ces projets de territoire : les éleveurs ne doivent pas être la seule cible d'action. Il serait également intéressant de faire apparaître dans le schéma sur le développement durable des milieux humides d'autres acteurs en son centre, montrerait qu'il y a une responsabilité et un engagement de chacun dans ces projets de territoire.
- Les membres du GTh posent la question des mesures qui doivent être expérimentées sur les sites pilotes retenus pour la phase d'expérimentation. Il leur semblerait intéressant de « mettre le paquet » sur deux ou trois mesures phares (ex. services environnementaux), qui pourraient être facilement exportées sur d'autres territoires, afin d'éviter la dispersion et permette la transposition des actions. La phase d'expérimentation doit être vue comme l'opportunité de tester des choses nouvelles, d'avoir un temps d'avance.
- Les inspecteurs de la mission rappellent au contraire l'importance d'utiliser tous les outils, les financements, les interlocuteurs qui peuvent contribuer à ces projets de territoire dans une démarche systémique, de manière à développer des effets d'entraînement ou synergies. En fonction des régions il existe parfois des leviers d'actions différents : il serait intéressant de faire appel aux antennes des régions à Bruxelles pour les identifier (lignes directrices mobilisables, programmes LIFE, etc.).
- Pour finir, les inspecteurs de la mission insistent sur le rôle fondamental de l'animation inter-sites de la phase d'expérimentation, et précise que le GTh Agriculture sera le principal contributeur de l'application des recommandations du rapport. Le forum des milieux humides, anciennement forum des marais atlantiques, s'est proposé pour assurer le travail d'animation inter-sites, mais le groupe doit participer à l'appui en matière de pilotage et de promotion des actions menées. En réponse, le MTES indique que le rôle premier du GTh Agriculture consiste à suivre les actions du PNMH. Par le suivi de cette mission, qui n'était

pas inscrite au PNMH initialement, il a basculé du statut de groupe de suivi à celui de groupe d'experts. Le GTh doit continuer à assurer le suivi de la phase d'expérimentation et proposer des actions pour permettre l'application de ce rapport : toutes les actions du PNMH sont en effet dans le périmètre des recommandations de la mission ; à partir de la matière proposée dans le rapport le GTh pourra bâtir les nouvelles actions à mener dans le cadre du prochain PNMH (qui démarrera en 2019).

3 - Présentation des systèmes alimentaires durables et territorialisés (SADT) – Focus sur la viande de la Brière et la valorisation des zones de marais

[Sur la plate-forme extranet : support de présentation](#)

Objectif de cette séquence :

Présenter ce qui se fait de nouveau en matière de projets de territoire, afin d'alimenter les travaux et échanges du GTh Agriculture.

Contenu de la présentation :

- Notion de système alimentaire durable et territorialisé : objectifs et originalité des SADT
- Objectifs de l'étude menée par le MTES sur l'identification et l'analyse d'initiatives locales contribuant au développement de pratiques agricoles moins impactantes pour l'environnement ;
- Présentation de la méthodologie utilisée dans le cadre de l'étude ;
- Focus sur l'exemple de la viande de la Brière et la valorisation des zones de marais :
 - Création d'une filière viande bovine sur le territoire du PNR Brière ;
 - Projet porté par une associant regroupant les acteurs de la filière + PNR Brière + CA 44 ;
 - 36 éleveurs, 700 animaux / an ;
 - Charte viande bovine + marque parc ;
 - Différents points de ventes : bouchers, GMS, restauration collective, etc. ;
 - Valorisation des zones humides et de l'agriculture en zone de marais.
- Analyse des initiatives menées : facteurs clés de réussite, freins levés par des solutions adaptées, modalités d'implication des collectivités ;
- Conclusion sur les opportunités offertes par les SADT.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Les membres du groupe s'interrogent sur la question du passage de marchés publics avec les collectivités en raison des règles qui régissent le code des marchés publics en matière de préférence locale. Le MTES indique que les collectivités de La Brière ont notamment réussi à passer des marchés publics qui favorisent les produits de leur territoire, cela est donc possible.

- Le GTh se pose la question du lien entre les systèmes alimentaires durables et territorialisés (SADT) et les programmes alimentaires territoriaux (PAT). Le MTES indique que les PAT sont des dispositifs similaires introduits par la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014. Dans l'étude ils s'intéressent au SADT car ce sont des projets systémiques qui prennent en compte l'environnement : le SADT est un concept, une grille de lecture qui permet d'analyser des initiatives territoriales. L'objectif du MTES est de promouvoir ces initiatives locales (PAT, SADT, etc.).
- Le groupe fait la remarque que le projet présenté dans le focus relève d'une démarche lancée en 2008 et donc que ces initiatives sont longues à mettre en œuvre : modifications de pratiques agricoles, réseau et structuration d'acteurs à créer, etc.
- Il est possible de se référer à une publication du MEEM (avril 2017) : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Thema%20-%20Les%20syst%C3%A8mes%20d%E2%80%99alimentation%20durable%20territorialis%C3%A9s%20-%20Cinq%20retours%20d%27exp%C3%A9rience_1.pdf

4 - Rôle et implication du Syndicat mixte Baie de Somme au sein du programme d'actions territorial agriculture et milieux humides *Baie de Somme*

[Sur la plate-forme extranet : support de présentation](#)

Objectif de cette séquence :

Démontrer le rôle et l'implication d'une collectivité dans le maintien de l'agriculture en milieux humides - Exemple du Syndicat mixte Baie de Somme dans le cadre du programme d'actions territorial *Baie de Somme* co-porté par la Chambre d'agriculture de la Somme.

Contenu de la présentation :

- Présentation du Syndicat mixte Baie de Somme ;
- Présentation du territoire géré par le SMBS ;
- Présentation des missions du SMBS :
 - Préservation des milieux naturels ;
 - Gestion des milieux ;
 - Maintien des prairies humides ;
 - Participer au maintien de l'élevage en milieux humides.
- Caractéristiques de l'agriculture en plaine maritime picarde ;
- Objectifs du programme d'actions en cours :
 - Poursuivre et améliorer le système d'aide publique ;
 - Gérer le foncier ;
 - Valorisation des productions agricoles en zones humides ;
 - Accompagner les éleveurs ;

- Améliorer les connaissances agro-écologiques.
- Résultats technico-économiques des exploitations situées en plaine maritime picarde ;
- Vers une ICHN zone humide ?
- Les MAE proposées sur le territoire ;
- Cartographie des prairies humides : objectifs, limites, utilisation ;
- Publication d'un guide des bonnes pratiques intitulé;
- Mise en place d'un observatoire des prairies pour suivre et évaluer l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité en milieu prairial ;
- Valorisation agricole des zones humides, création en cours d'une marque collective « *Baie de Somme saveurs* » porteuse de valeurs notamment ;
- Animation du concours des prairies fleuries ;
- Autres actions mises en œuvre : optimisation foncière et accompagnement technique des éleveurs.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Le SMBS remercie les inspecteurs de la mission d'avoir reconnu le site de la plaine maritime picarde comme site pilote pour la phase d'expérimentation, c'est une reconnaissance du travail conjoint réalisé par le SMBS et la Chambre d'agriculture de la Somme dans le cadre du programme d'actions. Ils indiquent également que le guide des bonnes pratiques « *Valoriser et préserver les prairies du territoire* » est téléchargeable en ligne : <http://www.baiedesomme.org/milieuxnaturels/docs/32194Fiches-Valoriser-et-py-server-prairies-PMP-compressy-es.pdf>
- Les membres du GTh s'interrogent sur la faible implication des éleveurs dans le projet et de ce fait demande au SMBS si la part des milieux humides au sein des exploitations est importante. En réponse, le SMBS précise qu'il y a de nombreux éleveurs impliqués dans les suivis technico-économiques en plaine maritime picarde : les éleveurs sont parfois très impliqués dans une action sans toutefois être réellement investis dans la globalité du projet.
- Le groupe interroge le SMBS sur un possible problème de coexistence entre l'AOP « *Prés salés de la Baie de Somme* » et la marque « *Baie de Somme saveurs* » en cours de création. Le SMBS indique que l'AOP « *Prés salés de la Baie de Somme* » est géré par la Chambre d'agriculture de la Somme, tout comme la nouvelle marque en cours de création, et qu'il existe plus de 60 marques en Baie de Somme : le risque a donc été identifié mais le SMBS pense que la création de cette nouvelle marque ne posera pas de problème.
- Les membres du GTh demandent au SMBS si le cahier des charges de la future marque « *Baie de Somme Saveurs* » comporte des clauses particulières sur l'élevage. Le SMBS indique que si le cahier des charges est mis place pour la pomme de terre, celui-ci est toujours en cours d'élaboration sur la viande car il faut notamment trouver des débouchés.
- Le groupe s'interroge pour finir sur les modalités de création de la marque « *Baie de Somme Saveurs* » : marque créée à partir de modèles existants de marques qui fonctionnent ou concept innovant ? Le SMBS indique qu'ils sont partis de modèles existants, notamment celui de la marque parc. Pour faire fonctionner une marque, dans l'objectif d'une valorisation économique des produits, il faut une animation et une filière: c'est ce qu'ils ont essayé de montrer aux éleveurs pour leur démontrer l'intérêt de ce projet. L'origine de cette marque est liée à la demande d'un GIEE impliqué dans la production de pommes de terre en Baie de

Somme et le choix du SMBS de travailler sur une marque plus large que le périmètre de cette unique production.

5 - Point sur la redéfinition de l'action 18 « Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide »

[Sur la plate-forme extranet : support de présentation](#)

Objectif de cette séquence :

Faire le point sur la redéfinition de l'action 18 « Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide », initialement portée par le MAA.

Contenu de la présentation :

- Les réseaux thématiques de l'enseignement agricole se sont rapprochés du GTh Agriculture fin 2016 en raison :
 - du chantier prospectif « élevage, territoire, société » lancé dans le but de sensibiliser/accompagner les équipes pédagogiques au décroisement des approches et aux problématiques émergentes de la filière élevage (modèle socio-économique, condition animale, risques sanitaires, impacts environnementaux, liens élevage/territoires, etc.) ;
 - de la mission confiée aux inspecteurs du CGEDD/CGAAER, dans laquelle il semblait que l'enseignement agricole pouvait être partie prenante.
- A cette période, l'action 18 « Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide » était alors en suspens, sur le constat que les référentiels de formation « productions » étaient déjà rénovés, dans une logique de suppression des options et d'allègement des contenus à aborder obligatoirement, au bénéfice d'une approche agroécologique et d'une vision système ;
- Dans ce contexte, pour mettre en œuvre l'action 18, le levier d'action principal reste la sensibilisation des équipes pédagogiques à l'intérêt de cette thématique : elle pourrait être abordée durant les heures dédiées à la pluridisciplinarité (modules d'adaptation professionnelle (Bac Pro), modules d'initiatives locales (BTS), mise en place de stages de formation continue (en CFPPA), etc.), et ce en fonction des opportunités et des contextes locaux ;
- Cette sensibilisation des équipes pédagogiques passe par la diffusion d'informations et de documents (guides, plaquettes, articles, fiches, vidéo de valorisation d'actions menées dans les établissements, etc.), par l'organisation de stages de formation enseignants (en lien avec l'inspection notamment) et par l'accompagnement éventuel des équipes volontaires au montage de projets et /ou de modules de formation ;
- Le réseau Pâtur' Ajuste - SCOPELA a également été approché par le GTh Agriculture (début 2017) pour participer à la mise en œuvre de l'action 18 ;
- Proposition de calendrier :

- Fin juin 2017 : mise en place et animation du groupe de travail (AFB/MTES/MAA) et identification d'établissements agricoles qui ont une expérience en matière d'élevage en zones humides (réseaux enseignement agricole et Pâtur'Ajuste) ;
- Fin 2017 : état des lieux et analyse des contenus des formations initiales et continues (AFB/OIEau) + rapport sur expériences élevage et zones humides en établissement agricoles (réseau enseignement agricole) + lien rapport CGEDD/CGAAEER :
- 2018 : suites avec valorisation/communication/formations d'enseignants et accompagnements sur les territoires.
-

Point rapide sur la redéfinition de l'action 20 « Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides » - INRA

- Un échange téléphonique avec l'INRA Saint-Laurent-de-la-Prée a permis d'envisager deux solutions possibles afin de relancer l'action 20, dans un contexte de non démarrage de l'action :
 - Exporter à l'échelle nationale les résultats d'une étude équivalente sur la valeur fourragère des prairies humides menée dans le cadre du projet APEX en Pays de la Loire, porté par la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique : territoire suffisamment étendu et diversifié en termes de milieux humides avec trois années d'études intéressantes sur le secteur qui permettent d'obtenir des résultats significatifs pouvant être exportés à l'échelle nationale, résultat de cette étude disponible à l'automne 2017, étude similaire à ce qui devait être menée à l'échelle nationale dans le cadre du 3^{ème} PNMH ;
 - S'appuyer sur le réseau Pâtur'Ajuste afin de compléter le réseau agriculture et milieux humides constitué par l'INRA en 2012 en vue de définir conjointement le cahier des charges de l'étude : renforts en termes de temps à consacrer et de moyens humains qui pourraient permettre le lancement de l'action.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Les membres du GTh indiquent que l'EPTB Vilaine travaille également sur la valeur fourragère des prairies humides.
- Certains membres du GTh mettent en garde sur la solution de l'export des résultats du projet APEX, du fait que les résultats peuvent être très différents d'un secteur à l'autre. Ils proposent d'essayer de capitaliser toutes les études qui se font sur le sujet pour avoir des résultats diversifiés (projet APEX, étude EPTB Vilaine, étude sur 8 sites pilotes menée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, etc.).

6 - Point CESP et valorisation des travaux

Objectif de cette séquence :

Préparer le dispositif de communication du GTh CESP en élaborant un « message-clef » sur les travaux du GTh Agriculture + préparer le dispositif de valorisation et de diffusion des travaux du GTh Agriculture.

Contenu de la présentation :

Méthodologie élaboration d'un message-clef

1. Fixer un objectif : le/les problème(s) à résoudre

Rappel : l'intensification et la déprise agricole sont la 2e cause de dégradation/destruction des zones humides.

Par ailleurs, les types de messages recommandés par la convention de Ramsar sont :

- La promotion des services utiles des zones humides ;
- La nécessité de lutter contre la perte des zones humides;
- La diffusion des meilleures pratiques ;
- Donner des pistes de solution, d'action applicable par la cible.

Quant à l'objectif de l'axe 4.1 du PNAMH : renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles (explicité par l'amplification du changement des pratiques agricoles amorcé, visant à concilier performances économiques et environnementales).

Les objectifs des actions du 3e PNAMH concernant l'agriculture semblent être, par ordre de répétition :

- 19, 21, 22, 23, 24 : lever des freins économiques de l'élevage en zone humide (notamment par la valorisation d'une information éparpillée, en luttant contre le problème sanitaire, en utilisant la PAC ou encore les GIEE) ;
- 18, 21 : développer les capacités, et peut-être lever des freins économiques (en comblant un manque de connaissances et de compétences) ;
- 20 : valoriser les zones humides et leurs exploitations auprès des agriculteurs (par l'acquisition de connaissances) ;
- 25 : développer le maraîchage ;
- X (concours prairies fleuries) : valoriser l'action des agriculteurs.

Globalement, l'objectif semble principalement être de lever des freins économiques de l'élevage en zone humide, et secondairement de développer les capacités des agriculteurs. Ces deux objectifs sont bien cohérents avec l'objectif général de l'axe 4.1.

Les messages devraient donc parler de vaincre les obstacles économiques de l'agriculture en zone humide, et en second temps de le faire en développant de nouvelles capacités.

En fonction de cet objectif, de ces problèmes, on détermine les cibles.

2. Les cibles

- 19, 21, 22, 23, 24 : lever des freins économiques de l'élevage en zone humide > structures d'accompagnement (ministère, chambres d'agriculture, IDELE, gestionnaires espaces naturels, collectivités, etc.) ;
- 20, 25 et X : valoriser les zones humides et leurs exploitations auprès des agriculteurs (par l'acquisition de connaissances) ; développer le maraîchage ; valoriser l'action des agriculteurs > Agriculteurs (et semenciers) ;
- 18, 21 : développer les capacités, et peut-être lever des freins économiques (en comblant un manque de connaissances et de compétences) > Formation agricole et vétérinaire ou agriculteurs et vétérinaires.

Globalement les cibles semblent principalement être les structures d'accompagnement, et plus précisément les employés de ces structures plutôt que les institutions, et secondairement les agriculteurs.

À noter que le brainstorming avait aussi pointé les collectivités comme cible prioritaire. En précisant cette cible, ce sont les élus territoriaux qui paraissent prioritaires (dans un second temps, les élus nationaux pour porter une « Loi zones humides », puis plus tard les élus et administrations liés aux négociations de la PAC). Mais pour s'adresser à eux, il faut dépasser le thème de l'agriculture et s'élargir aux différents éléments d'un projet de territoire concernant les zones humides : tourisme, aménagement, etc.

Il faudrait donc coordonner les différentes actions du 3e PNAMH qui les visent, ou bien créer une nouvelle action de CESP.

3. L'orientation / le ton à adopter :

Il est recommandé de faire appel à l'émotion, à l'émerveillement, aux sentiments quand on s'adresse aux personnes (acteur individuel, grand public) et aux arguments rationnels quand on s'adresse aux décideurs (dirigeants d'institution, de collectivité, d'entreprise, élus), comme l'intérêt économique. La mise en avant de l'action sur le patrimoine (produits de terroir, tradition, races locales, paysage magique...) ou encore de la passion pour un métier difficile d'un travailleur sont des exemples d'exploitation du ton émotionnel.

Il s'agit donc pour les cibles identifiées :

- Employés de structures d'accompagnement (ou de formation) : mélange de ton rationnel et émotionnel (« persuader les cœurs plutôt que les têtes »), faisant appel à l'efficacité de leur action, à leur contribution à une meilleure société, à leur innovation, à la passion de leur métier, etc. ;
- Les valeurs d'un conseiller agricole : si l'on devait vendre un poste de conseiller agricole à un nouveau diplômé, on lui dirait que ce n'est pas un métier facile, que c'est très technique, complexe, avec de nombreux enjeux, mais aussi que c'est un laboratoire des enjeux de l'avenir. La notion de défi à relever serait donc une bonne entrée ;
- Agriculteurs : ton émotionnel, émerveillement (fierté, reconnaissance, passion, ancrage territorial), qualité des produits, beauté des paysages et de l'environnement produit ;
- Pour les employés de structures d'accompagnement, les messages devraient donc être dans un registre mixte rationnel-émotionnel, évoquant à la fois un épanouissement professionnel, un travail qui a du sens et une efficacité professionnelle.

Pour les agriculteurs, le registre sera émotionnel, inspirant la fierté mais aussi le droit à vivre dignement de son travail.

4. L'appel à l'action :

Il s'agit de valoriser, d'accroître son impact professionnel et de s'épanouir dans son travail pour les Employés, de contrôler sa vie par des décisions quotidiennes pour les Consommateurs, etc.

Dans le cadre de l'axe 4.1 :

- Employés de structures d'accompagnement : valoriser et accroître son impact professionnel, améliorer le taux de réussite économique ou de satisfaction professionnelle de leurs usagers, accomplir les objectifs des programmes de leur structure, etc. mais aussi la stimulation des défis à affronter, l'excellence des techniques utilisées, etc. ;
- Agriculteurs : s'installer, continuer l'élevage extensif ou associé à la polyculture, valoriser (en préservant) leur zone humide, adopter une pratique (à définir), etc.

5. Points de vigilance :

Ne pas être négatif, misérabiliste, sur-optimiste, ne pas oublier l'attente des agriculteurs que la société agisse aussi pour eux, ne pas utiliser le terme « compensation ». Faire attention au terme « eau » (terres d'eau, agriculteurs d'eau), aux valeurs ambigües pour les agriculteurs.

Éventuellement, être provocateur ou humoristique.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

Les échanges avec le groupe ont permis d'identifier les objectifs du « message-clef » que le GTh Agriculture souhaite porter, cohérents avec celui de l'axe « *Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles* » :

- Lever les freins économiques de l'élevage en zones humides ;
- Développer les capacités des agriculteurs dans ces territoires.

Les cibles prioritaires du « message-clef » ont ensuite été identifiées par le groupe :

- Employés des structures d'accompagnement ;
- Agriculteurs.

Durant les échanges, le groupe a également largement évoqué la question de la « cible élus ».

L'animateur de la séquence a interrogé le GTh pour comprendre pourquoi cette cible était mise en avant par le groupe alors que les actions « Agriculture » du PNMH concernent essentiellement les agriculteurs et les structures d'accompagnement et de formation.

Les membres du GTh ont mis en avant la notion de projet de territoire relayée par la mission CGEDD/CGAAER, dans laquelle les élus constituent un acteur indispensable soucieux du développement de leurs territoires. Afin de les sensibiliser et les intéresser à la thématique des zones humides, le groupe a relevé l'importance de leur présenter les enjeux globaux des milieux humides : urbanisme, agriculture, tourisme, prévention des risques d'inondation, etc. De plus, le groupe remarque et regrette l'absence des têtes de réseaux nationales en GTh Agriculture, malgré l'invitation à participer à ces travaux.

En conséquence, le GTh Agriculture a pris conscience de la nécessité de réfléchir à une communication plus globale autour des zones humides à destination des élus, au travers d'une nouvelle action spécifique intégrée dans le dispositif CESP par exemple, en partenariat avec l'ensemble des GTh concernés.

Concernant le ton à adopter pour s'adresser à la cible « agriculteurs », les membres du GTh ont évoqué plusieurs aspects que le message devait comporter afin que les agriculteurs puissent s'y identifier : fierté liée à leurs pratiques, aspect patrimoine, aspect transmission et renouvellement, valorisation de l'action des agriculteurs sur ces territoires.

Au vu de ces priorités, les messages proposés par le groupe en séance sont les suivants :

- « *Zones humides : vivons-en, vivons y !* »
- « *Les zones humides, y vivre, y produire.* »
- « *Zones humides, zones utiles : vivons-en !* »
- « *Zones humides : vivons en, vivons-y, allez-y !* »

Pour le personnel des structures d'accompagnement et de formation, l'objectif est de valoriser la technicité nécessaire à l'accompagnement des agriculteurs en milieux humides du fait des multiples enjeux à concilier. En conséquence, le ton à adopter doit jouer sur les aspects efficacité du travail

d'accompagnement et « défi à relever » pour valoriser cette thématique et susciter de l'intérêt. Le message proposé par les membres du GTh pour cette cible est le suivant : « *Les zones humides, un défi pour notre avenir.* ».

Afin de finaliser le(s) message(s)-clef que souhaitent porter le GTh Agriculture, l'animateur de la séquence indique que chaque action du Gth Agriculture, il faudra se poser la question du niveau d'ambition en matière de changement des pratiques des cibles. Cela dépend du niveau d'appropriation des enjeux par chaque cible et des efforts réalistes à consentir pour que celles-ci atteignent une nouvelle étape dans la démarche de changement.

Ainsi, par palier d'ambition croissante, on distingue les étapes :

- « Je suis au courant », qui implique des actions d'information (capitalisation, porté à connaissance) ;
- « Je comprends », qui implique des actions de sensibilisation et de communication (explicitation par des articles, des démonstrations, des visites de terrain, etc.) ;
- « J'accepte », qui implique des actions d'animation et de valorisation (échanges, discussion, expérimentation, renforcement) ;
- « Je sais faire », qui implique des actions d'éducation et de formation/transfert pour l'appropriation (éducation, professionnalisation, sciences participatives, etc.) ;
- « Je maîtrise, contribue et promeut », qui implique des actions d'expertise et de participation (pérennisation, capitalisation, renforcement).

7 - Feuille de route des prochains GTh Agriculture

Le prochain GTh Agriculture sera en partie consacré à la diffusion et à la valorisation des travaux menés au sein du groupe, qui devaient être initialement abordées ce jour, afin de leur donner de la visibilité.

Pour mener les réflexions autour de ce sujet, deux axes sont envisagés :

- Dans chacune des actions du GTh, quels sont les besoins et souhaits du groupe en matière de diffusion de l'information (plateforme PNMH, plus large, etc.) ?
- Comment pourrait-on valoriser les actions suivies par le groupe ?

En outre, le rapport CGEDD-CGAAER devant sans doute être publié à la rentrée, le GTh pourra être amené à échanger sur la priorisation, les modalités des actions à mettre en œuvre et leur suivi.